Image not found or type unknown

Récupération d'un livret de famille ou d'un acte

Par **lilique**, le **21/06/2021** à **17:34**

Bonjour et merci de me lire.

Je suis l'héritiére de mon oncle .

Celui ci n'a aucun héritier direct son étant décédé il y a 40 ans et il est divorcé de la mère.

Mais il fut marié avant et a divorcé en 1963.

Nous savons qu'il n'y a pas e d'enfant de cette union, mais il nous faut la preuve.

Ma notaire me dit qu'elle ne peut pas avoir le livret de famille auprés de la ville .

Elle me propose de faire intervenir un généalogiste qui serait en mesure de se le procurer pour la modique somme de 500 euros.

Pourriez vous me donner votre avis et quelques conseils.

En attendant de vous lire passez une bonne soirée.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés